

Piste d'athlétisme Bernard VIDAL

HORAIRE D'OUVERTURE au PUBLIC

(hors fériés et veille de fériés)

Du lundi au vendredi, uniquement en matinée et sous réserve des dispositions suivantes:

- ☞ Accord préalable obligatoire de l'agent communal en charge de l'entretien du site et en sa présence.
- ☞ Inutilisation de la piste et/ou terrain par des scolaires et/ou des associations sportives et en l'absence de toute manifestation.
- ☞ Absence de travaux potentiellement dangereux conduits sur le stade B. Vidal.

INFORMATIONS AUX UTILISATEURS

- ☞ Les utilisateurs doivent vérifier qu'ils sont bien couverts par une assurance en responsabilité civile pour la pratique de la course à pied.
- ☞ Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident pour tout dommage qui pourrait affecter personnellement les utilisateurs.
- ☞ Les utilisateurs sont responsables des dommages causés aux installations et aux équipements, les frais de remise en état seront à leur charge.

RÈGLEMENT

- ☞ Chaussures de sport obligatoires sur la piste et les zones d'élan.
- ☞ Chaussures à crampons et à talons interdites sur la piste.
- ☞ Les couloirs 1 et 2 sont réservés pour les compétitions.
- ☞ Merci de prendre connaissance de l'arrêté réglementant l'utilisation, affiché sous le préau.
- ☞ Un gardien municipal est à votre disposition pour toute information complémentaire.—06 45 41 11 32 -